

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

CONSTRUIRE LE PROJET ASSOCIATIF

Construire le projet associatif demande une attention sensible aux courants qui agitent la société, en évolution permanente, et réclame la mobilisation des adhérents engagés dans la vie associative.

Les attentes des publics auprès desquels nous marquons notre solidarité ont évolué ; ces publics ont changé, dans une société de plus en plus multiple, contrastée, complexe. Les raisons de notre adhésion doivent rester perceptibles pour nous mêmes et pour les tiers, à partir de valeurs qui gardent du sens et constituent des repères.

Que serait un projet construit à partir de positions théoriques, ne rencontrant pas l'adhésion de ceux qui appellent à le faire vivre ?

Les membres du Conseil d'Administration ont engagé les adhérents à débattre pour analyser les évolutions intervenues depuis 2003, la pertinence et la qualité des propositions élaborées alors, leur degré de réalisation.

Ce travail se complète naturellement par la mise en forme des propositions qui courent jusqu'en 2011. Il prend appui sur un double existant : le projet associatif 2003-2007 et le projet fédéral 2006-2010. Ces deux projets sont disponibles au siège de l'association.

Le projet associatif départemental est connu, il a été largement diffusé.

Le projet fédéral a été adopté en juin 2006. Il propose des orientations que nous pourrions assez facilement faire nôtres, comme le développement des partenariats associatifs autour d'actions communes, l'extension des

(Suite page 2)

SOMMAIRE

- 1- Éditorial
- 2- Évaluer pour se renforcer
- 3- Nouvelles des établissements
- 4- Le saviez-vous?
- 5- Journée Nationale de l'Audition
- 6- Journée interrégionale PEP à Rennes
- 7- Appels aux élus pour le droit aux vacances
- 8- Vacances d'été 2007
Travaux à Angèle Vannier



La solidarité en action

(Suite de la page 1)

accueils éducatifs et de loisirs auprès des jeunes et de leur famille, la mise en forme de propositions nouvelles en matière sociale ou médico-sociale, mettant en synergie nos savoir faire, l'attention aux relations avec nos divers interlocuteurs institutionnels.

Chacun des membres de l'association est en capacité d'apporter une contri-

bution originale. Le projet départemental sera celui qui sera adopté lors de notre assemblée générale du 31 mai.

Les échéances sont connues, un calendrier a été fixé; la construction du projet 2007-2011 nous rassemble et nous engage.

Jean-Marie PICHON,
Président.

EVALUER POUR SE RENFORCER

Nous achevons la rédaction des projets d'établissement. Kerveiza, Angèle Vannier, l'IME des Hautes Roches l'ont fait valider par le Conseil d'Administration. D'ici juin 2007 ce sera également le cas pour le Foyer La Passerelle, les CMPP/CAMSP de Courtoisville, du Gacet, et Gaston Chaissac. La Maison de l'enfance de Carcé réécrit le sien.

Avec ces projets, les livrets d'accueil, les règlements de fonctionnement voient le jour. Dans chaque établissement ont été mis en place soit un conseil de la vie sociale, soit un groupe d'expression, soit une enquête de satisfaction.

Les contrats de séjour, les projets personnalisés s'installent dans nos pratiques. L'accessibilité des dossiers aux usagers nous conduit à en préciser le contenu.

Bref, les premiers éléments de la loi 2002-2 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale sont en

place. Du temps a été nécessaire. Le temps de la mobilisation, le temps du débat, de la confrontation, des tensions, le temps de l'élaboration et de la production d'écrit. Gestation longue et parfois douloureuse.

Aussi avons nous essayé avec plus ou moins de bonheur d'associer l'ensemble des salariés dans ce travail, considérant que tous sont à même de produire une réflexion sur les actes collectifs auxquels ils participent. Ces espaces de débat sont générateurs d'identité collective, créateurs de sens et de solidarité (*)

C'est avec la même intention que l'AD-PEP 35 souhaite engager le travail de l'évaluation interne dans les établissements et services qu'elle dirige. Chantier à commencer dès maintenant pour être prêt en janvier 2009. C'est le second volet de la mise en œuvre de la loi 2002-2.

Le défi à relever en nous lançant dans

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

cette tâche est d'éviter à tout prix de tomber dans la production d'une évaluation minimale. Nous voulons engager un travail qui alimente la dynamique de chaque établissement. A partir des projets d'établissement, des missions qui leur sont confiées il faudra construire un référentiel adapté à chaque structure qui alimentera l'évaluation interne et permettra de porter un regard critique et construit sur les pratiques mises en oeuvre par chaque établissement.

L'analyse ainsi réalisée fera l'objet d'un écrit qui mettra en valeur l'action conduite, anticipera les besoins pour s'y adapter (permettant ainsi l'actualisation du projet d'établissement). Sans oublier l'objectif réglementaire de ce travail qui est l'obtention du renouvelle-

ment de l'agrément ou de l'habilitation de chaque établissement.

Définir précisément des procédures, observer, recueillir de l'information, l'analyser, en débattre pour en ressortir des pistes de travail relève de compétences déjà acquises par tous les praticiens exerçant à l'ADPEP 35. l'évaluation interne les mobilisera désormais au service de nos organisations.

Philippe LECROC
Directeur Général

(*) Confère Jean-Jacques Schaller, Professeur à l'Université Paris 23 Nord, auteur d'un chapitre intitulé : *Du vertical à l'horizontal : une ouverture politique stratégique*, dans l'ouvrage placé sous la coordination de Daniel Guaquere et Hélène Cornière intitulé : « *Etre Directeur en action sociale aujourd'hui : quels enjeux ?* » 2005, ESF éditeur.

UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LE CMPP/CAMSP DE COURTOISVILLE À ST MALO.

A compter du 5 mars 2007, Madame **Marylène SIMON** prendra la direction administrative et pédagogique du CMPP/CAMSP de Courtoisville. Éducatrice spécialisée de formation initiale, elle a exercé des fonctions éducatives et d'encadrement dans des établissements et service des secteurs sociaux et médico-sociaux. Elle est titulaire du CAFDES (Certificat d'Aptitude

à la fonction de Directeur d'Établissement Social).

Merci à Alexis Chirokoff, Jacques Delarue et à toute l'équipe pour la compétence et le professionnalisme qu'ils ont démontrés notamment pendant la période de vacance du poste.

OUVERTURE À FOUGERES.

La Structure multiservice de Fougères a une adresse provisoire: **1 rue des Bleuets à Fougères.**

L'arrêté d'autorisation est signé par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Le Chef de service éducatif vient de prendre

ses fonctions : **Stéphane BONNUTO**, était précédemment affecté sur un poste éducatif au foyer La Passerelle à St Malo.

Cette installation permet à l'association d'élargir son implantation dans le département.

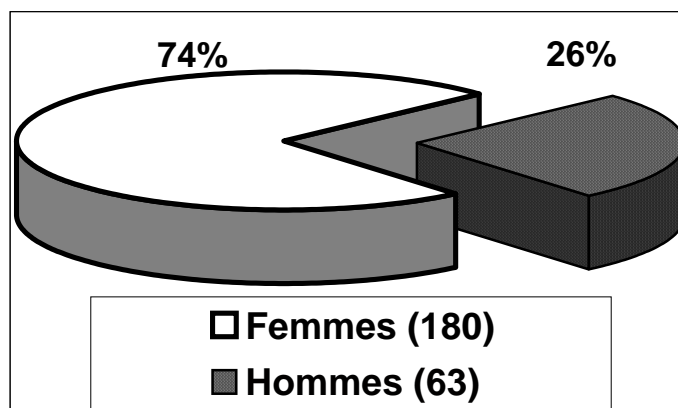
LE SAVIEZ VOUS?

Quelques chiffres sur l'ADPEP 35

(Chiffre obtenu à partir du tableau des personnels du 31/12/06), les enseignants sont intégrés à ce tableau).

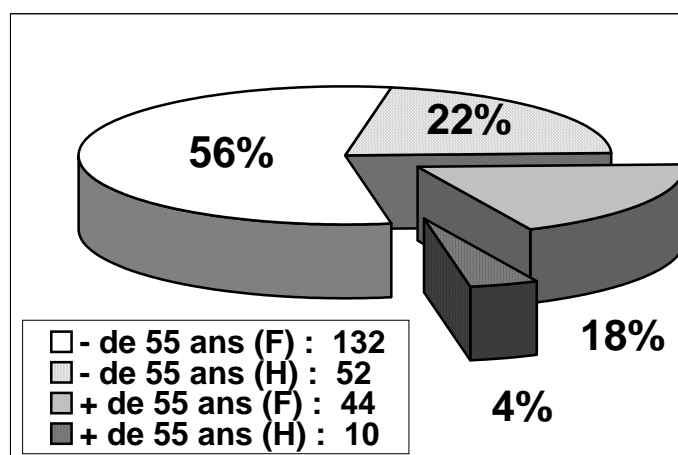
Nombre de personnes employées.

L'ADPEP emploie à cette date 243 personnes (pour 198,61 ETP). Sur ce total nous comptons 180 femmes (74%) et 63 hommes (26%).



Les plus de 55 ans.

54 salariés ont plus de 55 ans (22% de l'effectif total). Parmi eux nous comptons 44 femmes (81,5% de la population concerné) et 10 hommes (18,5% de la même population).



Les plus de 60 ans.

5 personnes ont plus de 60 ans (2% de l'effectif total). Nous comptons 4 femmes (80% de l'effectif concerné) et 1 homme (20%).

Les Contrats à Durée Indéterminée.

219 personnes sur 243 bénéficient d'un CDI (soit 90% de l'effectif total).

Les CDI à temps plein.

137 personnes sur 243 bénéficient d'un CDI à temps plein (soit 56,37% de l'effectif total). Parmi eux nous comptons 87 femmes (65,750% de l'effectif concerné par un CDI à temps plein) et 47 hommes (34,30% de ce même effectif).

Philippe LECROC
Directeur Général

.....
▼
**10^{ème}
Journée
Nationale de
l'Audition**



**Le 15 mars 2007
9h00-12h30
13h30 -17h00**

À RENNES

Ouvert à tous

**Au Centre Kerveiza
Quartier Maurepas
1 rue de Louvain
35703 Rennes**



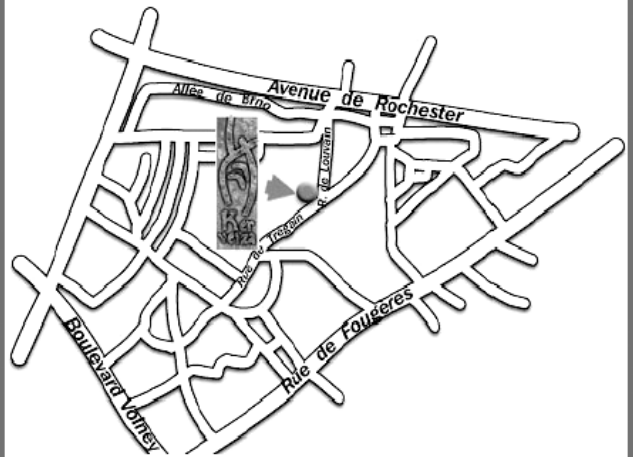
Programme de la journée:

- **informations** sur la surdité
- **audiogramme** gratuit
réalisé par un ORL
- **présentation des aides
techniques** aux personnes
malentendantes*.

*prêt de matériel par

Surdicom

PLAN



Bus 19: arrêt « Trégain »

KERVEIZA

La 10^{ème} Journée Nationale de l'Audition (JNA) a lieu le
jeudi 15 mars 2007

A cette occasion, Kerveiza, en partenariat avec Surdicom, ouvrira ses portes au grand public: tests auditifs, démonstration d'aides techniques.

kerveiza@wanadoo.fr - <http://www.kerveiza.org>

JOURNÉE INTERRÉGIONALE PEP

A l'initiative de la Fédération, une journée inter-régionale (Bretagne, Basse Normandie et Pays de Loire) s'est tenue à Rennes le mercredi 28 février au siège de l'AD PEP 35.

En préparation des rassemblements de Bourges à la mi-mars dont l'essentiel sera consacré à la mise en œuvre du projet fédéral, les axes de débat suivants ont été développés:

1. Renforcer l'expression politique des PEP
2. Mobiliser le militantisme des PEP, en prenant en compte les évolutions institutionnelles et les politiques territoriales
3. Construire de nouvelles coopérations inter-
4. Consolider le siège national
5. Renforcer –ou établir– des relations partenariales, et conventionnelles avec les services de l'état, les syndicats d'enseignants, les collectivités territoriales, les associations laïques, ...



APPEL AUX ÉLUS

55 associations nationales, syndicats, fédérations, etc... parmi lesquels la fédération générale des PEP, la JPA et ses partenaires ont adressé aux élus un appel pour le départ en vacances de tous les enfants et de tous les adolescents

Voir le fac-similé ci-contre ➡

**Ce bulletin est celui de tous les adhérents .
Merci à chacun de sa contribution**

APPEL AUX ÉLUS

pour le départ en vacances de tous les enfants et tous les adolescents

Le temps libre représente une part de plus en plus importante de la vie sociale, familiale et du développement local. Les activités menées sur le temps de loisirs et de vacances constituent un temps social, culturel et éducatif à part entière. Les enfants et les jeunes bénéficient de 125 jours de vacances, par an qui sont pour eux des temps structurants, s'ils sont passés avec leurs parents ou en séjours collectifs. La loi de lutte contre les exclusions adoptée en 1998 a d'ailleurs reconnu les vacances comme un des droits fondamentaux de l'individu au même titre que le logement ou la santé. En France, en 2004, 2 800 000 enfants et jeunes (5 et 19 ans) ont été exclus des vacances⁽¹⁾ et de la norme qu'elles représentent⁽²⁾. Les jeunes issus des classes moyennes sont particulièrement affectés. Deux millions de ces enfants et jeunes ont été « assignés à résidence », ils n'ont pas quitté leur domicile⁽²⁾.

L'accès aux vacances de tous les enfants et les jeunes, un enjeu politique

La qualité du temps libéré pour les enfants dépend principalement du niveau économique des familles. Il est donc de la responsabilité collective de mettre en œuvre les politiques d'aides au départ, sous le contrôle de l'État, afin de garantir une réelle cohésion et mixité sociale.

Les acteurs du champ social proposent la mise en place d'une politique nationale en faveur du départ en vacances pour les enfants et les jeunes, coordonnée avec les autres aspects de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Ils demandent la création d'une « aide vacances » annuelle de 200€, reconnaissant le droit aux vacances de tous les enfants et adolescents. Cette aide doit permettre l'égalité d'accès aux vacances éducatives des mineurs.

- ⇒ Cette aide financière de 200 € sera accessible sur tout le territoire, à tous les mineurs qui ne partent pas en vacances, pour leur permettre de bénéficier au moins une fois par an de vacances.
- ⇒ « L'aide vacances » sera nominative et s'adressera prioritairement aux enfants pour lesquels les revenus et niveaux de vie des familles ne permettent pas leur départ. Un seuil de revenu sera déterminé et prendra en compte les familles qui ne perçoivent pas d'aides pour le départ en vacances de la Caf ou d'un comité d'entreprise.
- ⇒ Il ne sera pas nécessaire de percevoir une prestation familiale ou une allocation sociale pour prétendre à « l'aide vacances ».
- ⇒ « L'aide vacances » ne se substituera pas aux aides existantes et pourra être étendue à toute autre forme de départ.
- ⇒ « L'aide vacances » sera utilisée pour un séjour d'une semaine au minimum pendant les vacances scolaires.
- ⇒ « L'aide vacances » pourra être perçue par les centres de vacances et les villages vacances lors de l'inscription de l'enfant à un séjour.
- ⇒ « L'aide vacances » sera adressée automatiquement aux familles allocataires de la Caf et sur dossier pour les familles non allocataires.

Le développement de « L'aide vacances » s'inscrira dans une campagne nationale sur l'intérêt des vacances dans l'éducation et le développement des enfants et des jeunes.

(1) On parle de « vacances » lorsque la personne passe 4 nuits consécutives hors du domicile principal, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

(2) Observatoire des vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) - Octobre 2006 – Bulletin n°17

LES VACANCES AU CHÂTEAU DU NESSAY POUR L'ÉTÉ 2007

L'ADPEP 35 propose des **séjours de vacances** sur le centre du NESSAY à Saint Briac. Au programme: kayak de mer, découverte du milieu marin, pêche à pied, baignades, grands jeux, ateliers de bricolage, ...



AGES (ans)	PERIODES	DUREE	PRIX (hors transport)
8 / 13	Du 24/07 au 05/08	13 jours	750 €
8 / 13	Du 28/07 au 05/08	8 jours	460 €
8 / 13	Du 07/08 au 19/08	13 jours	750 €
8 / 13	Du 11/08 au 19/08	8 jours	460 €



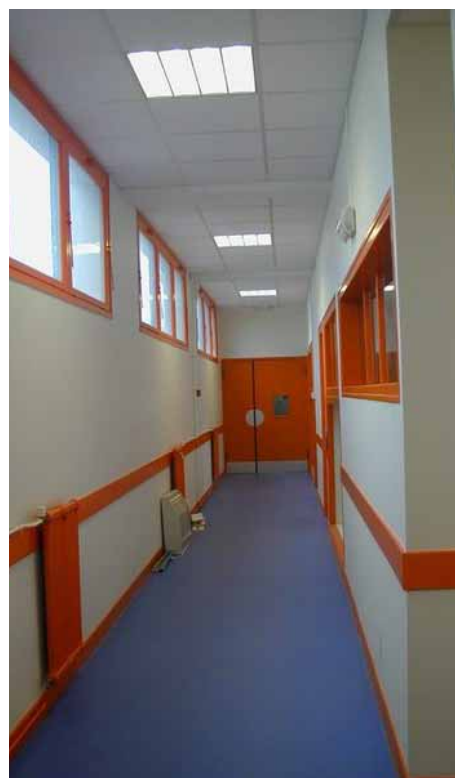
Pour tout renseignement complémentaire
s'adresser à M. BELLEC ou à Mme BRAULT au **02.99.86.13.30**

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE ANGÈLE VANNIER



Depuis le 15 janvier, les travaux de rénovation ont commencé au Centre Angèle Vannier et ce pour six mois. Le chantier est découpé en six phases qui dureront 4 semaines chacune. Les interventions dans les classes se feront durant les périodes de vacances scolaires. Les désagréments sont certains : bruits, odeurs, poussières, difficultés de circulation.... Ce n'est pas toujours simple de travailler dans ces conditions, mais le résultat nous fait oublier tous ces problèmes.

Katherine LORIAUX



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: Jean-Marie PICHON